

Sujet : [INTERNET] Projet éolien du Puy du Lac avec 8 éoliennes et 4 postes de distribution

De : Yvon FOUCAUD <idronydf@orange.fr>

Date : 07/10/2020 15:48

Pour : pref-envir-pref17 <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur,

Monsieur Jean-Pierre BORDRON,

A l'évidence lorsque nous examinons les observations du public sur ce projet, nous sommes obligé d'admettre que l'opposition est importante selon des critères semblables ou différents ce qui doit vous interpeller pas seulement en bilan quantitatif mais surtout en valeur qualitative....

Mon observation sur l'étude d'impact est de constater que les effets cumulés sont vraiment restés trop superficiels dans un contexte qui nécessite une approche fine.

La séquence complète ERC (Évitement-Compensation-Réduction) des impacts ne permet pas de dire que l'implantation dans le milieu naturel (corridors de déplacement) et du milieu humain (bruit et paysage) qu'il faille donner un avis favorable à ce projet,

L'étude d'impact n'aborde pas l'ensemble des thématiques attendues...

Vous aurez bien noté que l'état initial de l'environnement ne présente pas comme il le devrait, un inventaire des zones humides selon l'ensemble pédologique ou floristique.

Pour toutes ces conditions également, je suis vraiment consterné de voir comment la partie Environnementale et Santé de ce projet a été aussi mal appréhendée et traitée avec autant d'amateurisme..

Pensez-vous faire une analyse bilancielle avec les critères ; avantages/ inconvénients/ par thèmes ?

Ce serait édifiant à mon avis et pourriez alors démontrer à Mr Le Préfet la décision qu'il doit prendre,

C'est ce qu'il attend de vous Monsieur le commissaire enquêteur **"une aide à la décision"** après avoir écouté et compris ce que vous dit le public !

Par ailleurs, pour avoir examiné les implantations des 4 éoliennes au Nord comme celles au Sud sur un territoire de faible surface on est obligé d'admettre que les mêmes causes produisent les mêmes effets... ce qui revient à dire que le projet global des 8 éoliennes qui n'est pas acceptable

Dans ces conditions, je formule un Avis Défavorable au projet du Puy du Lac au regard de l'arrêté Préfectoral du 17 juillet 2020.

Yvon Foucaud

Sujet : [INTERNET] A l'attention de Mr J-P Bordron /commissaire-enqueteur

De : Esméralda Coudrais <ecoudrais@gmail.com>

Date : 08/10/2020 10:23

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Cher Monsieur ,

Tous les ans je passe quelque semaine dans la maison de mon amie. Je compte pour plus tard acheter un maison pour y passer du temps avec ma famille.

En dehors de toutes considérations affectives voici ce que nous ne voulons pas en relation avec l'implantation d'éoliennes sur notre commune .

Une dégradation de l'habitat et une dévaluation de la valeur de nos maisons. sans parler de l'environnement historique de proximité.

Des effets néfastes sur notre santé et celle des animaux domestiques et sauvages induit par le bruit sons et ultrasons provoquant des céphalées, acouphènes, troubles du sommeil (effet stroboscopique), tachycardie sans parler d'autres symptômes pouvant amener jusqu'à la dépression.

Constat factuel de médecins rapportés par l'académie Nationale de médecine et de nombreuses études.

La proximité immédiate (560 m) s'avère être une limite bien que réglementaire trop proche de nos maisons pour des éoliennes de cette hauteur . Une demi tour Eiffel !...

Nous attirons votre attention sur deux points également essentiels : la commune est située entre deux champs d'éoliennes implantés à Saint-Crépin et Archingeay est ce nécessaire de saupoudrer

d'autres champs dans toutes les communes ?.

L'autre point est que Puy du Lac comporte des espèces protégées dont les chauves-souris qui seront tués par ces machines entraînant des déséquilibres dans la biodiversité.

La commune est proche d'un site Natura 2000 qui a une grande valeur pour la faune et la flore exceptionnelles qu'il contient d'après l'Union Européennes.

Est-il besoin de rappeler que ce tient un spectacle depuis 15 ans à Quart d'écu amenant de très nombreux spectateurs . Seront ils toujours attiré par ce son et lumière les éoliennes devenant concurrentes seront elles arrêtées?

En 2017 la population de la commune à signer une pétition contre ces projets à 70%. Ces 70% ont élus un nouveau conseil municipal essentiellement pour cette même raison et s'opposant ainsi résolument à ces deux nouveaux parcs éoliens .Vous êtes le représentant de la démocratie et de la république trouveriez vous normal que ces projets aboutissent .

Comment l'utilité public peut-elle s'opposer à la majorité démocratique?

l'expérience nous montre que les sociétés qui construisent ces éoliennes si elles font faillites donnent à la commune le soin de déconstruire celles ci . Coût que les citoyens devront supporter (en plus de nuisances)

En conclusion je suis totalement défavorable à l'implantation des deux parcs d'éoliennes sud et nord sur la commune de Puy du lac. Je m'en remet à la sagesse de votre décision et vous prie, Monsieur le commissaire enquêteur, d'accepter mes salutations distinguées.

Cordialement

Esméralda COUDRAIS

Etudiante à Ecole Boule

Innovation Sociale / Tapisserie d'ameublement et décoration

Tel: 0695957597

Instagram: @esmeralda.coudrais